

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a adopté le règlement suivant :

1361-2022 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 607 AFIN D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 1 500 000 \$

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1361-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 octobre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe